



# ALLOCATIONS DE THÈSES EN HISTOIRE

## Année 2014

Le ministère de la Défense attribuera pour l'année 2014, **dix allocations de thèses en histoire militaire et de la défense**, allouées sur critère d'excellence, qui s'adressent à de jeunes chercheurs engagés dans une thèse inscrite dans cette discipline. Ces allocations de thèse sont ouvertes à tout candidat inscrit en thèse au moment du dépôt du dossier de candidature.

Peuvent faire acte de candidature :

- Tout doctorant, sans distinction de nationalité, inscrit dans une université française et rattaché à un laboratoire français.
- Tout doctorant de nationalité française dans une université étrangère.

Les dossiers de candidature sont soumis au Conseil scientifique de la recherche historique de la défense qui décide de l'attribution de ces allocations.

L'allocation est attribuée pour une durée d'un an. Elle peut être renouvelée deux fois, sur demande explicite du candidat. Le renouvellement n'étant pas automatique, le candidat doit établir chaque année un nouveau dossier de candidature comprenant un état des travaux effectués depuis sa précédente demande ; ce dossier est soumis une nouvelle fois au Conseil scientifique de la recherche historique de la défense qui évaluera l'évolution du travail du candidat.

Un contrat de recherche est adressé par le ministère de la Défense à chaque bénéficiaire de l'allocation.

**Pour présenter votre candidature à une allocation de thèse  
du ministère de la Défense**

Consultez le règlement qui précise la composition du dossier de candidature sur le site Internet du ministère de la Défense :

**<http://www.defense.gouv.fr/site-memoire-et-patrimoine/a-la-une/allocations-de-theses-en-histoire-militaire-et-de-la-defense>**

**La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée  
au 13 janvier 2014**

*La décision du Conseil scientifique de la recherche historique de la défense sera signifiée par courrier dans la dernière quinzaine de février 2014.*